

Le 20 mai 2020

Monsieur le Maire

Aux

Associations de Gouvieux

Affaire suivie par
Cédric SILLITTO
Tél. : 03.44.67.13.13
Courriel : dircab@gouvieux.fr

Mesdames, Messieurs,

À l'heure du déconfinement, je souhaitais permettre à vos structures respectives de reprendre à minima une partie de leurs activités.

Sollicité en ce sens par certains d'entre vous, je me suis tourné vers le Préfet afin d'obtenir une dérogation au décret n°2020-548, qui maintient fermées toutes les salles que la Mairie met habituellement à votre disposition.

Je lui ai proposé un usage restreint et prudent, dans le respect absolu des règles nationales (limitation du nombre de personnes dans les salles et les bâtiments, désinfection...) et des gestes barrières (masque, distanciation, gel...).

Je suis au regret de vous apprendre que la réponse préfectorale est négative, fondée sur une interprétation littérale du décret, soit une fermeture stricte des bâtiments énumérés, jusqu'à nouvel ordre. Vous m'en voyez navré.

À noter une réglementation très évolutive en la matière, qui est donc susceptible de s'assouplir dans les jours à venir.

Dans l'attente de vous revoir, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Patrice MARCHAND

Maire de Gouvieux

Président du Comité d'audit du Conseil Départemental de l'Oise

Président du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France